Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe

Voivres-Les-Le-Mans, le 10 mai 2023

Cher Ami Chasseur,

Vous pouvez dès à présent valider votre permis de chasser pour la saison 2023-2024 par retour du bon de commande via l'enveloppe ci-jointe avec votre règlement à l'ordre REGIE FDC 72.
Vous avez aussi la possibilité de valider via notre site internet dès le 1er juin prochain.
Ci-dessous le guide pratique pour la validation du permis

1) Via notre site internet www.permisdechasser72.fr La démarche est simple et rapide :

www.permisdechasser72.fr		Délai	Paiement
Aller sur le site : www.permisdechasser72.fr Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs	**E-Validation : connectez-vous avec votre :** Nom / Prénom, n° de permis et date de naissance ; Vous imprimez vous-même votre validation reçue par mail. *Pour chasser la bécasse : soit cocher la case P.M.A. Bécasse Papier, ou la case P.M.A. Bécasse CHASSADAPT.*	IMMÉDIAT	***Carte bancaire*** (Remboursement impossible)

2) Par courrier : Envoyer le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe :

Suivre les étapes ci-dessous :	**TOUTE ERREUR ENTRAINE LE RENVOI DE VOTRE DOSSIER**	Délai	Paiement
		7 jours	Chèque
A – B /	Compléter et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation. **(Attention : Si vous avez fait une demande de duplicata dans l'année, le numéro de permis a changé. Merci d'indiquer le nouveau)** **OBLIGATOIRE : Inscrire vos prénoms (selon l'ordre de votre état civil), votre lieu et département de naissance.**		
C /	Choisir votre type de validation - Attention : Obligation de souscrire à une assurance « chasse » dans la compagnie de votre choix. - Si vous prenez l'assurance MMA proposée, réglez les 25 € de la responsabilité civile (garantit uniquement les dommages causés aux autres) avec votre validation sur un même chèque (ex : 166 € + 25 € = 191 €) à l'ordre de la REGIE FDC 72. Pour les options complémentaires, voir la notice MMA jointe. A adresser directement avec le règlement aux MMA de Conlie.		
D /	**COCHER !** OUI ou NON, et si **OUI** soit : le Carnet bécasse papier (pensez à coller votre timbre bécasse figurant sur votre validation) ou télécharger l'application CHASSADAPT		
E /	Payer par chèque à l'ordre de **« REGIE FDC 72 »** et ne pas oublier de le signer.		
F /	Dater et signer impérativement votre demande. - Nous vous rappelons que toute fausse déclaration est susceptible de faire l'objet de sanctions. - Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en absence d'assurance est nul de plein droit.		

Pour toutes autres demandes (temporaires ou autres départements) « Le Service de Validation du Permis de Chasser 72 » est disponible par téléphone au : 02 43 82 84 34.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Au-delà du 18 septembre la Fédération ne garantira pas l'acheminement par courrier du titre annuel de validation pour la date de l'ouverture
Nous vous souhaitons une bonne saison cynégétique 2023-2024.

Le Président, H.J. de CAUMONT la FORCE
et les Membres du Conseil d'Administration